

## SEANCE DU 7 JUIN 2016

### PROCES-VERBAL

SEANCE N°04/2016

L'an 2016 le sept juin à 19 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 27 mai 2016 .

Nombre de membres en exercice : 76 titulaires – 23 suppléants

Présents ce jour : 58 Procurations : 11

#### Étaient présents :

Mme ABRAHAM Gilberte , Mme BESNARD Catherine , M. BOITEL Dominique , M. BOURGOIN Jean-Marie , Mme BOURHIS Thérèse , M. BOURIOT François , Mme BRAS-DENIS Annie , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , Mme CORVISIER Bernadette , M. DRONIOU Paul , M. EGAULT Gervais , M. FAIVRE Alain , Mme FEJEAN Claudine , Mme FICOT Nicole , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme HAMON Annie , Mme HERVE Thérèse , M. HUNAUT Christian , M. JEGOU Jean-Claude , M. KERNEC Gérard , M. KERVAON Patrice , M. LAMANDE Jean Claude , M. RICHARD Nicolas (Suppléant M. LE BRAS Jean-François) , M. LE BUZULIER Jean Claude , Mme LE CORRE Marie-José , M. LE FUSTEC Christian , M. LE GUEVEL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , M. LEMAIRE Jean François , M. L'HEREEC Patrick , M. L'HOTELLIER Bertrand , M. MERRER Louis (Suppléant Mme LUCAS Catherine) , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. MENOUE Jean-Yves , M. MORVAN Jean Pierre , M. OFFRET Maurice , M. PEROCHE Michel , M. PILOLOT René , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Jean René , M. PRAT Marcel , Mme LE MEUR Anne Marie (Suppléant M. PRAT Roger) , Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. QUILIN Gérard , M. ROBIN Jacques , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SABLON Hélène , M. SEUREAU Cédric , M. SOL-DOURDIN Germain , M. STEUNOU Philippe , M. TERRIEN Pierre , Mme VIARD Danielle , M. WEISSE Philippe

#### Procurations :

M. CANEVET Fabien à Mme CORVISIER Bernadette, M. KERAUDY Jean-Yves à Mme HAMON Annie, M. LE BIHAN Paul à M. HUNAUT Christian, Mme LE MEN Françoise à M. SEUREAU Cédric, Mme LE PLATINEC Denise à M. DRONIOU Paul, Mme MALEGOL Julie à M. OFFRET Maurice, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PAYET LE MEUR Guénaëlle à Mme CHARLET Delphine, M. PRIGENT François à M. COENT André, M. ROBERT Eric à M. KERVAON Patrice, M. VANGHENT François à Mme GOURHANT Brigitte

#### Étaient absents excusés :

Mme BOETE Véronique, M. COIC Alain, Mme COSQUER Doudja, M. DROUMAGUET Jean, Mme LE GALL Linda, M. LE GALL Jean-François, M. LEON Erven

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT

Monsieur Pierrick ANDRE

Madame Nadine MARECHAL

Madame Claudie GUEGAN

Madame Julie BALLU

Monsieur Mickaël THOMAS

Monsieur Riwal LE BERRE

Madame Bénédicte LE BREF

Monsieur Stéphane GUICHARD

Madame Isabelle VASLET

Madame Isabelle TRAVERS-MILLET

Mademoiselle Sylvia DUVAL

Directeur général des services

Directeur général adjoint

Directrice générale adjointe

Directrice générale adjointe

Directrice générale adjointe

Directeur des services techniques

Directeur adjoint des services techniques

Directrice du service environnement

Directeur technique du service eau et assainissement

Responsable du service des finances

Responsable des affaires générales

Secrétariat général

\*\*\*\*

Le quorum étant atteint,  
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

**Monsieur le président informe l'assemblée des délibérations prises lors des bureaux exécutifs des 12 et 26 avril 2016 :**

12 AVRIL 2016

<b>DELIBERATION</b>		<b>VOTE DU BE</b>
1	Programme de modernisation de la gare de Plouaret-Trégor - ACQUISITION d'un BIEN IMMOBILIER appartenant à SNCF « Gares & Connexions » - Précisions	UNANIMITE
2	Convention de mise à disposition à titre gracieux des VAE entre LTC et l'OTC	UNANIMITE
3	Convention de partenariat entre LTC/la commune de Perros-Guirec/l'EPIC communautaire de tourisme et l'EPIC communal de Tourisme de Perros-Guirec	UNANIMITE

26 AVRIL 2016

<b>DELIBERATION</b>		<b>VOTE DU BE</b>
1	Espace d'activités de kerazern à Ploubezre : vente d'une parcelle agricole	UNANIMITE
2	Aides individuelles au classement des meublés de tourisme sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
3	Projet Photonics Park : Construction d'une tour de fibrage - Lancement de la consultation d'entreprises	UNANIMITE
4	Assainissement collectif : convention avec la SAUR pour le recouvrement des redevances sur les communes de Berhet et Mantallot	UNANIMITE
5	Charte des déchèteries	UNANIMITE
6	Convention d'entretien des espaces verts communautaires par la commune de Plouaret sur son territoire	UNANIMITE
7	Réhabilitation du poste de relevage de Bellevue A Perros-Guirec : plan de financement	UNANIMITE
8	Marchés complémentaires relatifs aux marchés d'études pour le plan de déplacements 2016-2020 et pour l'étude du plan climat énergie	UNANIMITE
9	Conseiller en Energie Partagée (CEP) : convention LTC/Communes	UNANIMITE

10	Participation au déplacement de Monsieur Sébastien Rolland au concours général agricole lors du salon de l'agriculture à Paris	UNANIMITE
11	Comité de BV du Léguer : demande de financement pour les actions zones humides et cours d'eau – année 2016	UNANIMITE

→ Le conseil communautaire prend acte des délibérations prises lors des bureaux des 12 et 26 avril 2016.

**Monsieur le président** informe le conseil communautaire des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du conseil communautaire en date du 16 juin 2015.

N° d'ordre	DATE	SERVICE	REFERENT	OBJET
<b>2016 LTC 2</b>				
16-110	04/04/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 CISAD
16-111	06/04/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 ARMOR SCIENCE
16-112	07/04/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil PREDICISIS
16-113	07/04/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil Breizh Bois Energie
16-114	12/04/2016	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant nomination Mr Morvan chauffeur Tilt jusqu'au 27 mars
16-115	13/04/2016	Finances	I.VASLET	Arrêté portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 590 903,74 € maximum auprès de la CAFFIL pour le refinancement de l'emprunt structuré n° MPH502687EUR de la régie autonome d'assainissement collectif
16-116	13/04/2016	Finances	I.VASLET	Arrêté portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 004 498,12 € maximum auprès de la CAFFIL pour le refinancement de l'emprunt structuré n° MPH502684EUR de la régie autonome d'assainissement collectif
16-117	13/04/2016	Finances	I.VASLET	Arrêté portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 369 017,22 € maximum auprès de la CAFIL pour le refinancement de l'emprunt structuré n° MPH502688EUR de la régie autonome d'assainissement collectif
16-118	14/04/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil BKTEL PHOTONICS
16-119	14/04/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail d'immeuble Association Lion's Club
16-120	19/04/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Association BANQUE ALIMENTAIRE DES COTES D'ARMOR
16-121	19/04/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail d'immeuble Association TI YEC'HED AR VRO
16-122	21/04/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au Code Civil société Armor Formation
16-123	21/04/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Société IDIL
16-124	21/04/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au Code Civil société CG CONCEPT
16-125	21/04/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail d'immeuble DIAFOR ORGANISATION
16-126	25/04/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Madame Marie PENNEHOAT
16-127	26/04/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail d'immeuble CIBC22
16-128	02/05/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant prolongation nomination de Marc Morvan en qualité de régisseur de recettes pour les transports urbains et agglomobi

16-129	02/05/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Christophe Gaborel en qualité de mandataire suppléant de vente de titre de transport depositaire ligne 30-duplicatas de titres de transport-vente de titres ligne navette Macareux
16-130	02/05/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Jullien Fanchini en qualité de mandataire suppléant de vente de titre de transport depositaire ligne 30-duplicatas de titres de transport-vente de titres ligne navette Macareux
16-131	02/05/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Association LES PAPILLONS DE CHARCOTS
16-132	03/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Avenant n°1 Syndicat mixte de protection du littoral breton VIGIPOL
16-133	03/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil société ALTEN
16-134	03/05/2016	Economie	PY LE BRUN	Convention de location précaire d'un terrain Association EMERAUDE ID
16-135	10/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail dérogatoire Mme Sonia GIRONNAY
16-136	10/05/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Association COMITE D'ENTRAIDE TI JIKOUR
16-137	11/05/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Cécilia FOTHERGILL en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes de l'AQUARIUM MARIN DE TREGASTEL
16-138	11/05/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Mme Alison HEMEURY en qualité de mandataire suppléant temporaire de la régie de recettes de l'AQUARIUM MARIN DE TREGASTEL du 2 mai au 31 oct 2016
16-139	12/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au Code Civil Boris LE NOANE, Architecte
16-140	12/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail d'immeuble Association OHE PROMETHEE
16-141	12/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil Monsieur Gwenole MENGUY (GWEN MENAGER)
16-142	12/05/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société APITIC
16-143	12/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail soumis au code civil société LASER CONSEIL
16-144	12/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail d'immeuble Association de Gestoion du CNAM en Bretagne
16-145	17/05/2016	Finances	D CHAUVEAU	Arrêté portant cession de la benne à ordure ménagère DD-403-MC à la société AMV
16-146	23/05/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil société STMP
16-147	24/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail d'immeuble Mutualité Française des Côtes d'Armor
16-148	24/05/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant cessation de fonctions de Mme Adeline BON en qualité de mandataire suppléant de la régie d'avances des transports intercommunaux de Lannion Trégor Communauté
16-149	24/05/2016	Economie	L L'HOSTIS	Bail d'immeuble BGE Côtes d'Armor
16-150	24/05/2016	Finances	M SANZ	Arrêté portant nomination de Mme Natacha BUSCH en qualité de mandataire vacataire de la régie de recettes de l'Espace aqualudique Ti Dour du 9mai au 22 mai 2016
16-151	25/05/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société LA RAFFINERIE
16-152	29/03/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Acquisition d'un caisson à enrobé isolé et chauffé de 9-10 tonnes pour le service Voirie de Lannion-Trégor Communauté (Sté allemande ATC)

16-153	04/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Marché Subséquent N° 9 : Etude technico-économique et hydraulique du raccordement de Trédrez-Bourg vers les STEP de Saint-Michel-en-Grève et Kerbabu.(sté CYCLEAU)
16-154	08/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux d'aménagement de l'Espace Vie étudiante à l'IUT de Lannion - Lot n°10 (sté LE BIHAN)
16-155	08/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux d'aménagement de l'Espace Vie étudiante à l'IUT de Lannion - Lot n°11 (sté RDT)
16-156	09/05/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Marché subséquent fondé sur l'accord cadre relatif aux travaux d'impression et de façonnage de supports de communication: MS05: Impression de supports de communication pour la "Fête du Léguer" (sté PUBLI TREGOR)
16-157	09/05/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Marché subséquent fondé sur l'accord cadre relatif aux travaux d'impression et de façonnage de supports de communication: Marché subséquent n°7: Impression du Guide des estivants 2016 (sté PUBLI TREGOR)
16-158	04/05/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Marché subséquent fondé sur l'accord cadre relatif aux travaux d'impression et de façonnage de supports de communication: Marché subséquent n°6: Impression des supports de communication Transports - Eté 2016 (sté ROUDEEN GRAFIK)
16-159	13/05/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Marché complémentaire pour la mission d'assistance à la mise à jour du plan climat énergie territorial et à la mise en cohérence avec le programme local de l'habitat et le plan de déplacements (sté ALTEREA)
16-160	29/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de la Maison de l'Enfance de Cavan Lot N°2 Gros œuvre (sté AUFFRET)
16-161	29/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de la Maison de l'Enfance de Cavan Lot N°3 Charpente (sté EKKO L.)
16-162	29/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de la Maison de l'Enfance de Cavan Lot N°4 Couverture étanchéité (sté LAMANDÉ)
16-163	29/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de la Maison de l'Enfance de Cavan Lot N°5 Menuiserie extérieure aluminium (sté EKKO L.)
16-164	29/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de la Maison de l'Enfance de Cavan Lot N°6 Menuiserie intérieure (sté EKKO L.)
16-165	29/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de la Maison de l'Enfance de Cavan Lot N°7 Doublage cloison isolation plafonds (sté CARN)
16-166	29/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de la Maison de l'Enfance de Cavan Lot N°8 Revêtement de sol faïence (sté le guen P)
16-167	29/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de la Maison de l'Enfance de Cavan Lot N°9 Peinture (sté LE GUEN P)
16-168	29/04/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de la Maison de l'Enfance de Cavan Lot N°10 Electricité plomberie chauffage (sté FMO)

\*\*\*\*

**SOMMAIRE**

<b>COMMISSION 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES, PROJETS ET FINANCES.....</b>	<b>7</b>
1 Défense du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.....	7
2 Modalités de répartition du reversement du Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC).....	9
3 Avis sur l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.....	12
<b>COMMISSION 4 : HABITAT, CADRE DE VIE, FONCIER, URBANISME ET DÉPLACEMENTS.....</b>	<b>15</b>
4 Groupement de commandes - Mission d'assistance à la mise en place d'un système billettique avec Morlaix Communauté.....	15

SUSPENSION DE SEANCE DE 19H15 A 19H25

ORDRE DU JOUR

**COMMISSION 1 : Affaires générales, projets et finances**

**1 Défense du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel**

***Rapporteur : Joël LE JEUNE***

Avant l'ouverture de la séance, Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, a donné la parole aux représentants du personnel du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.

A l'issue de cette intervention, après la suspension de séance, le Président a proposé aux élus communautaires un débat sur l'avenir du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel suite aux inquiétudes grandissantes, tant sur le site de Lannion que celui de Trestel, aussi bien du côté médical que non médical.

***Monsieur Joël LE JEUNE, Président ;*** fait savoir que l'ensemble des conseillers communautaires sont très attentifs à la situation du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel, d'autant plus que certains sont membres du Conseil de surveillance de l'hôpital. Il indique que la proposition de motion de soutien a été examinée par les membres du bureau exécutif et propose d'ouvrir le débat pour rechercher le maximum d'arguments, au-delà de ceux proposés par les syndicats, et insister sur la dimension territoriale. Le territoire a besoin d'un service de santé de qualité, c'est pourquoi il est important de défendre la réputation de l'hôpital et de surmonter avec les efforts de tous les difficultés financières soulignées. Il fait remarquer que le personnel du centre hospitalier, et particulièrement le personnel soignant, a atteint les limites du supportable d'où la nécessité de garder le nombre de lits, la diversité des soins et l'ensemble du personnel pour le bon fonctionnement de cet établissement. Il appuie à nouveau sur l'importance de montrer un soutien ferme et étayé à cet établissement public essentiel pour le territoire et sa population.

***Monsieur Jean-Marie BOURGOIN, conseiller communautaire de Ploulec'h ;*** demande que les réunions prévues le jeudi 09 juin au matin soient reportées afin que l'ensemble des élus puissent se mobiliser à côté du personnel de l'hôpital. Il revient sur le conseil du 5 janvier 2015 concernant le vote relatif au débat d'orientation budgétaire lors duquel il était intervenu en faisant référence au pacte de responsabilité et aux 50 milliards d'euros d'économies que devait faire l'État. A cette occasion, il avait rappelé que l'une des mesures prise par l'Etat passerait par une ponction de 10 milliards d'euros sur les dépenses de santé et fragiliserait ainsi le centre hospitalier de Lannion. Il ajoute qu'une nouvelle loi vient d'être votée dont l'objet concerne les groupements hospitaliers de territoire dont la principale conséquence sera la suppression d'hôpitaux. Il est donc important de se mobiliser.

***Monsieur Marcel PRAT, conseiller communautaire de Ploumilliau ;*** explique, à titre personnel, qu'il y a un an, il a fait le choix de se faire opérer à Lannion malgré l'avis de certaines personnes qui lui conseillaient de se rendre sur de grands hôpitaux régionaux. Il témoigne aujourd'hui de la qualité des soins rendus par les équipes soignantes et de l'importance de se mobiliser pour sauvegarder cet hôpital de campagne et faire poids face aux grandes structures de soins implantées dans la région.

***Monsieur Cédric SEUREAU, conseiller communautaire de Lannion ;*** souligne qu'on est au-delà d'un hôpital de campagne puisque le territoire comptera bientôt près de 100 000 habitants. Il est du devoir de l'ensemble des élus de monter au créneau pour le défendre. Il ajoute, en tant que membre du conseil de surveillance, qu'il a pu découvrir l'ensemble des services que le centre hospitalier est en mesure de rendre mais également l'état d'usure dans lequel se trouve le personnel avec des budgets décidés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le ministère qui s'imposent totalement au centre hospitalier étouffé par une dette qui n'est pas si énorme par rapport à un budget de ministère. Il insiste sur la nécessité de défendre et



donner un appui fort à cet équipement public afin qu'il soit aidé par le ministère, qu'il soit sauvé et retrouve un nouveau souffle lui permettant d'investir dans la rénovation de ses bâtiments.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président** ; précise que la santé est une compétence exclusivement nationale. Les collectivités territoriales ne participent pas au financement des hôpitaux mais peuvent se mobiliser afin qu'une autre politique hospitalière soit menée au niveau national.

**Monsieur Patrice KERVAON, Vice-Président** ; se satisfait du résultat de la mobilisation des associations, des élus, des citoyens, du personnel et des organisations syndicales. Il souligne qu'il est souvent question de concurrence des territoires et des hôpitaux, or il ne faut pas raisonner de cette manière car chaque territoire doit pouvoir avoir les mêmes chances de développement de ses services à la population.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président** ; propose de donner délégation au bureau exécutif pour la rédaction du texte de soutien au centre hospitalier de Lannion sur la base de l'ensemble des arguments qui ont été évoqués. Il en énumère quelques-uns comme l'importance de conserver une offre et une qualité des soins au service d'une population nombreuse, faire attention à ce que les adaptations qui pourraient intervenir n'accroissent pas la charge de travail du personnel mais au contraire que l'organisation du travail soit améliorée pour que l'ensemble du personnel continue de rendre des soins de qualité.

**Monsieur Jean-Marie BOURGOIN, conseiller communautaire de Ploulec'h** ; souhaite s'assurer que la note fera état qu'il serait inacceptable de supprimer des lits ou des emplois.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président** ; répond positivement.

**Monsieur Gervais EGAULT, conseiller délégué** ; revient sur le Projet de Territoire et, en particulier, sur l'accessibilité du Trégor, point essentiel pour l'attractivité du territoire et rappelle que le maintien d'un établissement de soins de qualité est nécessaire afin que le territoire soit attractif.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président** ; propose donc de donner délégation au Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté pour la rédaction du texte de soutien au Centre Hospitalier de Lannion-Trestel sur la base de l'ensemble des arguments qui ont été évoqués.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

**APPORTER** son soutien pour la défense du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.

**DONNER** délégation au Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté pour la rédaction de la motion de soutien au Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.

➤ **Arrivée E. LEON**



## 2 Modalités de répartition du reversement du Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)

***Rapporteur : François BOURIOT***

Le pacte fiscal et financier validé par le conseil communautaire lors de sa séance en date du 12/04/2016 définit les répartitions et les flux financiers entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

Ce pacte prévoit le reversement d'une partie (équivalente au montant du Fonds de Concours en Investissement de 500 000 €) de la part communautaire du FPIC aux communes.

Concernant le FPIC, l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a adopté le principe d'un nouveau mécanisme de péréquation nationale : le Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds qui concerne les ensembles intercommunaux (EPCI et communes membres) est destiné à partager les richesses entre les EPCI et les communes sur l'ensemble du territoire.

Le FPIC, mis en place en 2012, met à contribution les territoires intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier est supérieur à la moyenne nationale. Depuis 2013, le montant du prélèvement tient également compte du revenu moyen par habitant de chaque territoire.

L'enveloppe globale du FPIC a évolué. Elle s'élevait à 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016.

Sont contributeurs au fonds, les territoires (ensembles communes + EPCI) les « plus riches », en fonction d'un potentiel fiscal agrégé (potentiel > 90% moyenne et du niveau de revenu par habitant).

Sont bénéficiaires du fonds, les territoires les plus « défavorisés » (60 % des territoires), en fonction d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel agrégé (20%), du revenu des habitants (60%) et de la pression fiscale (20%).

En 2015, le territoire de LTC était classé au 959<sup>ième</sup> rang. Le dernier territoire éligible au FPIC est le 1259<sup>ième</sup>.

Le fonds de péréquation attribué au territoire est réparti, en droit commun, entre les communes et l'EPCI en fonction du CIF (coefficient d'intégration fiscale) et entre les communes en fonction du potentiel financier.

Deux possibilités de dérogation sont offertes à l'EPCI pour la répartition sur son territoire :

Asoit, par délibération de l'EPCI, à la majorité des deux tiers, entre l'EPCI et ses communes membres, librement, sans pouvoir avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition calculée selon le droit commun.

Bsoit, par délibération de l'EPCI statuant à l'unanimité, ou par délibération de l'EPCI statuant à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés et approuvée par les conseils municipaux des communes membres.

Le délai de délibération est de 2 mois à compter de la notification du FPIC par les services de l'État.

Le montant du FPIC pour l'année 2016 a été notifié .

Le bloc communal formé par les communes et Lannion-Trégor Communauté est bénéficiaire en 2016 d'un reversement du FPIC pour un montant global estimé à 2 343 776 €. La part de l'EPCI se chiffrerait à 868 330 € (37,05%) et le montant de droit commun revenant aux communes s'élèverait à 1 475 446 € (62,95 %).

Considérant, les besoins financiers des communes dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, il est proposé de valider pour l'année 2016, les montants qui découlent de la répartition dérogatoire suivante :

	<b>Droit commun</b>	<b>Régime dérogatoire</b>
<b>Total territoire</b>	<b>2 343 776 €</b>	<b>2 343 776 €</b>
<b>Part intercommunale</b>	<b>868 330 €</b>	<b>368 330 €</b>
<b>Part communale</b>	<b>1 475 446 €</b>	<b>1 975 446 €</b>
BERHET	6 706 €	8 658 €
CAOUENNEC-LANVEZEAC	23 848 €	29 489 €
CAVAN	32 552 €	44 565 €
COATASCORN	6 274 €	9 842 €
KERMARIA-SULARD	26 430 €	33 029 €
LANNION	244 538 €	335 780 €
LANVELLEC	15 991 €	22 718 €
LE VIEUX-MARCHE	32 587 €	45 280 €
LOGUIVY-PLOUGRAS	22 557 €	35 769 €
LOUANNEC	64 879 €	80 183 €
MANTALLOT	3 139 €	4 714 €
PERROS-GUIREC	101 633 €	141 542 €
PLESTIN-LES-GREVES	78 053 €	104 979 €
PLEUMEUR-BODOU	94 977 €	117 334 €
PLOUARET	43 740 €	61 697 €
PLOUBEZRE	85 408 €	106 838 €
PLOUGRAS	8 026 €	15 259 €
PLOULEC'H	36 357 €	44 803 €
PLOUMILLIAU	51 175 €	70 593 €

PLOUNERIN	16 257 €	24 687 €
PLOUNEVEZ- MOEDEC	30 618 €	48 225 €
PLOUZELAMBRE	6 262 €	10 017 €
PLUFUR	15 474 €	23 335 €
PLUZUNET	21 920 €	31 265 €
PRAT	30 376 €	40 343 €
QUEMPERVEN	9 435 €	13 616 €
ROSPEZ	35 845 €	46 008 €
SAINT-MICHEL EN GREVE	12 939 €	17 274 €
SAINT-QUAY PERROS	19 660 €	26 935 €
TONQUEDEC	28 476 €	38 967 €
TREBEURDEN	74 151 €	91 842 €
TREDREZ- LOCQUEMEAU	38 093 €	47 980 €
TREDUDER	6 389 €	8 656 €
TREGASTEL	53 172 €	67 555 €
TREGROM	10 808 €	16 970 €
TRELEVERN	33 469 €	41 606 €
TREMEL	11 749 €	16 900 €
TREVOU- TREGUIGNEC	41 483 €	50 193 €

**CONSIDERANT** Le pacte financier et fiscal 2016

**CONSIDERANT** L'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mai 2016

***Monsieur Patrick L'HEREEC, conseiller communautaire de Plounérin*** ; demande pourquoi la répartition entre la part communale et intercommunale est différente de celle présentée lors du dernier bureau communautaire.

***Monsieur François BOURIOT, Vice-président*** ; explique qu'au moment du bureau communautaire, le coefficient d'intégration fiscale pour l'année 2016 n'était pas encore connu, la répartition avait donc été calculée en fonction d'une évaluation provisoire de ce coefficient.

***Monsieur Patrick L'HERREC, conseiller communautaire de Plounérin*** ; se demande si cela signifie que chaque augmentation du coefficient d'intégration fiscale sera au détriment des communes.

***Monsieur Joël LE JEUNE, Président*** ; répond négativement et rappelle que la répartition est décidée collectivement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :**

- DECIDER** De la répartition du versement du FPIC aux communes, selon la simulation proposée ci-dessus
- PRECISER** Que cette répartition ne s'applique que pour l'année 2016 et qu'en corollaire le FCI (Fonds de Concours en Investissement) prévu dans le guide des aides est supprimé pour l'année 2016
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**3 Avis sur l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux**

***Rapporteur : Joël LE JEUNE***

- VU** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35
- VU** le code général des collectivités territoriales
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2016 portant Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;
- CONSIDERANT** les réunions du comité de pilotage relatives au projet de fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.
- CONSIDERANT** que les statuts de la future communauté d'agglomération seront adoptés ultérieurement;

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor arrêté le 29 mars 2016 prévoit la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux. Le préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté

préfectoral du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à Lannion-Trégor Communauté le 3 mai 2016. Dès lors, la communauté dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) des Côtes d'Armor.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux, tel qu'arrêté par le préfet des Côtes d'Armor le 29 avril 2016.

**Monsieur Jacques MAINAGE, conseiller communautaire de Trébeurden** ; soulève les conséquences de ce nouvel arrêté de périmètre sur la représentation des communes au sein du nouveau conseil communautaire, d'autant plus qu'il semblerait qu'il ne soit pas possible de passer d'accord local contrairement à 2015. Il regrette que la commune de Trébeurden perde un poste de conseiller communautaire, les minorités ne seront plus représentées.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président** ; répond qu'au vu du nombre de communes et de leur taille, il est mathématiquement impossible d'avoir un accord local.

**Monsieur Jacques MAINAGE, conseiller communautaire de Trébeurden** ; trouve tout de même étrange qu'il ne soit pas possible de passer un accord local.

**Madame Annie BRAS-DENIS, conseillère communautaire de Plouaret** ; indique qu'elle votera « pour » ce nouveau périmètre car elle a la conviction que le « Trégor en entier c'est mieux ». Par contre, elle a été dans l'obligation de retirer cette délibération de son conseil municipal car ses conseillers municipaux trouvent inacceptable qu'elle perde son siège de conseillère communautaire. Elle ajoute qu'au-delà du conseil communautaire, il faut réfléchir à la manière de faire travailler l'ensemble des forces vives car il va falloir beaucoup d'énergie pour porter ce nouveau territoire.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président ;** rejoint ce point de vue. Le travail sur la future gouvernance a commencé avec plusieurs propositions, notamment, la participation des conseillers communautaires suppléants voire des conseillers municipaux aux différentes instances de la communauté. Une réflexion sur une organisation par pôle est également en cours permettant d'associer les conseillers municipaux à la vie de la communauté. Il faut trouver les moyens de fédérer toutes les énergies et de les mettre au service de la totalité du territoire.

**Monsieur André COENT, Vice-président ;** informe le conseil communautaire qu'une assemblée plénière sur ce sujet se tiendra le 16 juin prochain à Tréguier.

**Monsieur Gervais EGAULT, conseiller délégué ;** souligne que la commune de Louannec va de nouveau perdre un conseiller communautaire, ce qui pose problème en termes de représentativité de la population puisque la commune va passer à un conseiller communautaire pour 1600 habitants et se demande ce que deux conseillers communautaires vont pouvoir faire parmi quatre-vingt-douze.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président ;** répond que tout le monde a le droit à la parole et que ce n'est pas forcément le nombre qui fait la qualité.

**Monsieur Jean-Marie BOURGOIN, conseiller communautaire de Ploulec'h ;** rappelle qu'une délégation d'élus opposés à la Loi NOTRe avait été reçue par le Préfet qui avait assuré qu'il respecterait l'avis des communes. Malgré ça, sous les ordres de l'Etat, le Préfet a décidé d'imposer le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), les populations des communes n'en reviennent pas, ce qui reflète un caractère anti-démocratique.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président ;** souligne que ce que la communauté a été capable de faire à l'échelle de 80 000 habitants, elle sera également capable de le faire à 100 000 habitants. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que les communes des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ont fait le choix de constituer cette nouvelle communauté de 100 000 habitants, qui correspond au bassin de vie autour de la ville centre de Lannion.

**Monsieur Cédric SEUREAU, conseiller communautaire de Lannion ;** rappelle que, même si la grande majorité des communes a accepté ce schéma de territoire, il est tout de même regrettable que cela soit aux « forceps ». Maintenant, il faut travailler positivement ensemble. Il revient sur le problème de représentativité des certaines communes et se pose des questions en termes de fonctionnement et d'efficacité des futures organisations. Il prend l'exemple des commissions de travail qui comptent déjà de nombreux membres et qui peuvent parfois durer jusqu'à trois heures. Une communauté à 100 000 habitants demande un investissement un peu différent et complique l'investissement de chacun.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président ;** répond qu'il faut que toutes les communes soient représentées au sein du conseil communautaire. Concernant le mode de fonctionnement, il rappelle que c'est le règlement intérieur qui est en jeu et sollicite les propositions de l'ensemble des conseillers afin de trouver les solutions qui permettront de fonctionner au mieux.

**Monsieur Christophe ROPARTZ, conseiller communautaire de Saint-Michel-en-Grève ;** fait remarquer que suite à leur mécontentement, la possibilité de participer à certaines réunions de la communauté a été donnée aux conseillers municipaux or beaucoup ne viennent pas.

**Monsieur Jacques MAINAGE, conseiller communautaire de Trébeurden ;** fait savoir qu'il a voté favorablement pour ce schéma lors de la séance du conseil municipal de Trébeurden.

**Madame Brigitte GOURHANT, conseillère communautaire de Ploubezre ;** déplore que ce schéma soit plus ou moins imposé aux communes et souligne l'importance de continuer à ouvrir les commissions de travail aux conseillers municipaux.

**Monsieur Marcel PRAT, conseiller communautaire de Ploumilliau** ; rappelle ce qui s'est passé avec la commune de Perros-Guirec il y a quelques années et comprend tout à fait la complexité de la situation dans laquelle se retrouve Madame Annie-Bras DENIS ; d'où l'importance de maintenir cette représentativité des communes au sein des commissions de travail.

**Monsieur Jean-Marie BOURGOIN, conseiller communautaire de Ploulec'h** ; indique que la majorité de l'Assemblée Nationale avait l'intention d'imposer l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Cette disposition a été supprimée par le Sénat et la Commission Mixte mais il n'est pas exclu qu'elle revienne.

**Monsieur Gervais EGAULT, conseiller délégué** ; propose que les conseillers communautaires qui vont perdre leur siège soient prioritaires pour participer aux commissions de travail.

**Monsieur René PIOLOT, conseiller communautaire de Tréduder** ; fait part de l'avis défavorable (9 voix « contre » et 1 voix « pour ») de son conseil municipal pour les raisons suivantes : un territoire composé d'un trop grand nombre de communes et la perspective de dissolution de syndicats. Il votera donc « contre » cet arrêté de périmètre du Préfet.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ**

(Par 2 contre)

**BOURGOIN Jean-Marie, PIOLOT René**

(Par 5 abstentions)

**GOURHANT Brigitte, LE MEN Françoise, SEUREAU Cédric, VANGHENT François, WEISSE Philippe**

**DECIDE DE :**

**EMETTRE**

un avis favorable sur l'arrêté de Monsieur le Préfet, en date du 29 avril 2016, portant projet de périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

**COMMISSION 4 : Habitat, cadre de vie, foncier, urbanisme et déplacements**

**4 Groupement de commandes - Mission d'assistance à la mise en place d'un système billettique avec Morlaix Communauté**

**Rapporteur : Joël LE JEUNE**

**VU** L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 28 ;

**VU** L'article 1414-3 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** Le plan de déplacements 2016-2020 de LTC en cours d'élaboration ;



- CONSIDERANT** Le développement important au niveau national et régional des systèmes de billettique et notamment du support Korrigo (la carte bretonne des déplacements et des services) ainsi que leur interopérabilité ;
- CONSIDERANT** L'intérêt de ces solutions comme aide à l'exploitation et services à l'usager ;
- CONSIDERANT** La volonté exprimée par Morlaix Communauté à LTC en février 2016 d'engager une étude d'opportunité et de faisabilité d'un système billettique pour son réseau ;
- CONSIDERANT** L'actuelle gestion commune de la ligne 30 par LTC et Morlaix Communauté ;
- CONSIDERANT** Les économies potentiellement générées par la création d'un groupement de commande pour l'étude puis la mise en place de ces solutions ;
- CONSIDERANT** Que le coût de cette étude est estimé à environ 80 000 € HT, dont la moitié serait supportée par LTC ;
- CONSIDERANT** Que l'investissement lié à ce système peut a priori bénéficier de subventions au titre du Contrat de Partenariat Europe / Région / Pays ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :**

- ADHERER** Au groupement de commandes avec Morlaix Communauté, relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont la tranche ferme permettra de définir l'opportunité de mise en place d'une solution billettique sur les réseaux de transports de LTC et Morlaix Communauté.
- PRECISER** Que le marché comportera également les trois tranches conditionnelles suivantes :
- > L'assistance à la consultation d'un industriel pour la mise en œuvre du système
  - > Le suivi de l'installation du système
  - > L'assistance pendant la garantie des ouvrages
- APPROUVER** La convention de ce groupement de commandes.
- ACCEPTER** Que Morlaix Communauté soit le coordonnateur de ce groupement de commandes.
- ACCEPTER** Le mode de dévolution de ce marché, soit la procédure adaptée.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché dont il assurera l'exécution et tous les documents y afférents, et en particulier la convention de groupement de commandes.
- PROCEDER** A l'élection de deux membres (un titulaire + un suppléant) de Lannion-Trégor Communauté parmi les membres ayant voix délibératives de la CAO de LTC pour participer à la CAO du groupement de commandes, et signer le procès-verbal d'élection.

**ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE**

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, après avoir donné lecture de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, a invité l'assemblée à procéder à l'élection d'un membre **titulaire** à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

- **Monsieur Christian LE FUSTEC**

ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé **membre titulaire** de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Morlaix Communauté.

**ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT**

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, après avoir donné lecture de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, a invité l'assemblée à procéder à l'élection d'un membre **suppléant** à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

- **Monsieur Paul DRONIOU**

ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé **membre suppléant** de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Morlaix Communauté.

**PRECISER**

Que les crédits nécessaires seront inscrits dans une Décision Modificative du budget annexe Transports – Article 617 (Etudes).

***FIN DE SÉANCE À 20H20***